Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_07-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date d'affichage
26 septembre 2025

N° de la délibération **:**
2025/12/07

Objet de la délibération **:**
Règlement du cimetière communal

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, TREMEL, CHALON, CHASSAGNE, BARBIER, CLERMONT, MEURIC, LE GALL, Mmes. RUELLAN, QUERE, LABARRE, LE GALLOU, LE GRAËT,

Absents (excusés) : Mmes. LE DOYEN, BOCQUEHO,

Secrétaire de séance : Mr. TREMEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-7 et suivants, L. 2223-1 et suivants, R. 2223-3 et suivants, relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépultures ;
VU le Code civil notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes d'Etat Civil ;
VU le Code pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi qu'à l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement ; 433-21-1 et 433-22 et R645-6 ;
VU la loi du 8 janvier 1993 portant réforme de l'activité funéraire ;
VU la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;
VU le décret 2010-917 du 3 août 2010, relatif à la surveillance des opérations funéraires ;
VU le décret 2011-121 du 28 janvier 2011, relatif aux opérations funéraires ;
VU le décret 2016-1253 du 26 septembre 2016 relatif aux opérations funéraires et à la reconnaissance des qualifications professionnelles nécessaires à leur exercice ;
VU le décret 2021-1641 du 13 décembre 2021 modifiant le décret 2018-966 du 8 novembre 2018 relatif aux cercueils ;
VU le décret 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_07-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_07-DE

VU le décret 2024-790 du 10 juillet 2024 portant mesures de simplification administrative dans le domaine funéraire ;
VU le décret 2025-53 du 17 janvier 2025 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire
VU la délibération 2025-11-03 du Conseil Municipal du 7 novembre 2025 approuvant les tarifs communaux des concessions ;
CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence ;
Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement municipal du cimetière de Plerneuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- APPROUVE le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Hervé TREMEL

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF (CÔTES D'ARMOR)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_07-DE